

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le 09/06/2026

ID : 039-243900420-20260601-136_2026-DE



Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

**République française
Département du Jura**

Séance du 1^{er} juin 2026

Date de convocation
22 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, lundi 1^{er} juin à 18h30 le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Pagnoz au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

**Organisation du séjour « Seniors en vacances » 2026 et fixation
du tarif
N°136/2026**

Nombre de membres

40

Présents

39

Représentés

0

Excusés

0

Votants

39

Présents

Mesdames Desarbres, Kreuzer, Pieuchot, Sermier, Masuyer, Valot, Giancatarino, Humblot, Marchand, Millot, Locatelli, Villain, Pate, Jahier.

Messieurs Rose, Brochet, Voinot, Chevalier, Poctier, Maréchal, Rougeaux, Ramaux, Ciglia, Baton, Koehren, Mombobier, Rochet, Ferniot, Guillaumot, Bouton, Della Santa, Rouault, Vuillet, Brugnot, Schouwey, Bigueur, Bencetti, Goguilly, Januel.

Excusée

Absent Mme Michaud.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la compétence de la Communauté de communes du Val d'Amour en matière d'animation de la vie locale,

Vu le projet social de l'Espace de Vie Sociale visant notamment à favoriser le lien social et les rencontres entre habitants,

Considérant la volonté de la collectivité de développer des actions en faveur des seniors,

Considérant l'intérêt de proposer un séjour favorisant le lien social, le bien-être et l'accès aux vacances,

Considérant la présentation du séjour « Seniors en vacances » prévu du 27 juin au 4 juillet 2026 aux Issambres,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'organisation du séjour « Seniors en vacances » 2026,
- De fixer le tarif du séjour à 689€ par participant,

- D'autoriser le Président à signer tout document afférent à la mise en œuvre de cette action,
- D'autoriser le Président de la Communauté de communes à émettre les titres de recettes correspondants auprès des participants.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Damien Barbe
Secrétaire de séance

